

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 403

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de conserver les règles existantes en matière de recherche sur les embryons et sur les cellules souches embryonnaires dérivées d'embryon.